

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
21 février 2019
n° 6 / 7807^e
pages 305 à 376

L. 29 juill. 1881

art. 1240 c. civ.

CHRONIQUE / Responsabilité civile

Dénigrement et concurrence déloyale :
vers un changement de paradigme
> *Christophe Bigot*

319

ÉDITORIAL

305 Pour un véritable statut des anciens premiers ministres en France, *Patrick Wachsmann*

ACTUALITÉS

- 311 Traitement inhumain et dégradant (détention) : absence de soins pour un délinquant sexuel
- 311 Douanes (données de connexion) : inconstitutionnalité du régime
- 312 Expertise (copie intégrale du rapport) : inconstitutionnalité du régime

POINT DE VUE

- 316 De l'application de la charia en Europe, en général, et de certains statuts coutumiers en France, en particulier, *Hugues Fulchiron*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :**
- 326 Chambre sociale, *Françoise Salomon et Alexandre David*
- 334 Chambre criminelle, *Élisabeth Pichon, Géraldine Guého, Anne-Sophie de Lamarzelle, Gildas Barbier et Lionel Ascensi*
- 347 **Panorama :** Droit des étrangers et de la nationalité, *Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot*
- 361 **Notes :** Viol par tromperie sur l'apparence, *note sous Crim. 23 janv. 2019, Emmanuel Dreyer*
- 365 Capacité commerciale versus protection bancaire du majeur en curatelle, *note sous Civ. 1^{re}, 6 déc. 2018 [2 avis], Nathalie Peterka*
- 371 Quelle appréciation du patrimoine du dirigeant caution avertie au moment de l'exécution de son engagement ?, *note sous Com. 17 oct. 2018, Julie Gallois*

ENTRETIEN

- 376 Isabelle Bon-Garcin - Un projet centré sur la mobilité des personnes

DAJLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Patrick Wachsmann

305

Pour un véritable statut des anciens premiers ministres en France

ACTUALITÉS

308

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Surendettement (plan conventionnel de redressement): point de départ du délai de forclusion, *Civ. 1^{er}, 6 févr. 2019*

Entreprise en difficulté

Conciliation (confidentialité): mise en balance avec la liberté d'expression, *Com. 13 févr. 2019*

309

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Prescription acquisitive (revendication): inapplicabilité au domaine public mobilier, *Civ. 1^{er}, 13 févr. 2019*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance sur la vie (information précontractuelle): abus de la faculté de renonciation, *Civ. 2^e, 7 févr. 2019*

Nullité du contrat (objet illicite): insertions publicitaires pour un ostéopathe, *Civ. 1^{er}, 6 févr. 2019*

Vente (nullité): portée de l'effet rétroactif sur la restitution du prix, *Civ. 1^{er}, 6 févr. 2019*

Communication d'incendie: rejet du fondement sur le trouble anormal de voisinage, *Civ. 2^e, 7 févr. 2019*

310

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Charges de copropriété (répartition): cession de fractions d'un lot divisé, *Civ. 3^e, 7 févr. 2019*

311

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Traitement inhumain et dégradant (détention): absence de soins pour un délinquant sexuel, *CEDH 31 janv. 2019*

311

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Douanes (données de connexion): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 15 févr. 2019*

Presse et communication

Assignation (élection du domicile): portée d'une fusion de communes, *Civ. 1^{er}, 6 févr. 2019*

Procédure pénale

Expertise (copie intégrale du rapport): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 15 févr. 2019*

Mandat d'arrêt européen: obligation générale et inconditionnelle de remise en liberté, *CJUE 12 févr. 2019*

313

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Élections professionnelles (égalité femmes-hommes): organisation d'élections partielles, *Soc. 13 févr. 2019*

Sécurité sociale

Régime surcomplémentaire (refus): point de départ de la prescription de l'action en paiement, *Civ. 2^e, 7 févr. 2019*

314

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Avocat (honoraires): point de départ de la prescription de l'action en restitution, *Civ. 2^e, 7 févr. 2019*

Avocat (honoraires): prescription de l'action en paiement contre un client personne morale, *Civ. 2^e, 7 févr. 2019*

Avocat (honorariat): compétence du conseil de discipline pour le retrait, *Civ. 1^{er}, 6 févr. 2019*

Avocat (accès à la profession): collaborateur de député ou assistant de sénateur, *Civ. 1^{er}, 6 févr. 2019*



POINT DE VUE

316

De l'application de la charia en Europe, en général, et de certains statuts coutumiers en France, en particulier par Hugues Fulchiron



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

319

Dénigrement et concurrence déloyale : vers un changement de paradigme par Christophe Bigot

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

326

Chambre sociale par Françoise Salomon et Alexandre David

334

Chambre criminelle par Élisabeth Pichon, Géraldine Guého, Anne-Sophie de Lamarzelle, Gildas Barbier et Lionel Ascensi

PANORAMA

347

Droit des étrangers et de la nationalité décembre 2017 - décembre 2018 par Olivera Boskovic, Sabine Corneloup, Fabienne Jault-Seseke, Natalie Joubert et Karine Parrot

NOTES

361

Viol par tromperie sur l'apparence, note sous Crim. 23 janv. 2019 par Emmanuel Dreyer

365

Capacité commerciale versus protection bancaire du majeur en curatelle, note sous Civ. 1^{re}, 6 déc. 2018 [2 avis] par Nathalie Peterka

371

Quelle appréciation du patrimoine du dirigeant caution avertie au moment de l'exécution de son engagement ?, note sous Com. 17 oct. 2018 par Julie Gallois



ENTRETIEN

376

Isabelle Bon-Garcin
Un projet centré sur la mobilité des personnes

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr